

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-JEAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept février à dix-sept heures trente s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Saint-Jean, dûment convoqué le quinze février deux mille dix-sept, sous la présidence de Marie Dominique VEZIAN, Maire.

Date de convocation / 15 février 2017

Date du Conseil / 27 février 2017

Membres en exercice	33
Membres présents	30
Suffrages exprimés	32

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	3

Présents : Madame le Maire, Mesdames et Messieurs Gérard BAPT, Céline MORETTO, Bruno ESPIC, Chantal ARRAULT, Michel FRANCES, Patricia BRU, Gérard GALONIER, Marie-Christine PICARD, Claude BRANA, Philippe COUZI, Claude COUREAU, Thérèse VIU, Olivier ESCANDE, Hélène REGIS, Gérard MASSAT, Josiane LATAPIE, Gilles DESTIGNY, Virginie RIELLO, Maguy GRIJALVO, Gérard TAMALET, Nicole PATIES, Odette SOUPEZ, Mathieu BOSQUE, Pierre SAULNIER, Franck CHRISTMANN, Catherine FLORES, Philippe ECAROT, Patrick DUARANDET, Marianne MIKHAILOFF.

Absents Représentés : M. Paul DILANGU représenté par Mme Céline MORETTO, Mme Céline BOULIN représentée par M. Bruno ESPIC.

Absents excusés : Mme Christine LE FLAHAT

Secrétaire de Séance : Mme Josiane LATAPIE

Affaire n°1 : Avis de la commune de SAINT-JEAN sur le plan de déplacements urbains de TISSEO – SMTC

Contexte

Lors du comité syndical du 19 octobre 2016, les élus du Syndicat Mixte des Transports en Commun SMTC – TISSEO ont arrêté le Projet Mobilités 2020-2025-2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains de la grande agglomération toulousaine.

Ainsi, les phases de consultation des personnes publiques associées et d'enquête publique ont pu être enclenchées. Par courrier en date du 28 novembre 2016, le Président de SMTC – TISSEO a saisi la commune en tant que personne publique associée, en application du code des transports, pour émettre un avis sur le Projet Mobilités 2020-2025-2030. La commune dispose d'un délai de 3 mois à compter de cette date pour émettre un avis. A défaut, il est réputé favorable.

Une synthèse du Projet Mobilités 2020-2025-2030 est jointe à la présente note. Cependant, le dossier complet est disponible sur le site internet du SMTC à l'adresse suivante : <http://www.smtc-tisseo-jeparticipe.fr/comprendre3.htm>

Par ailleurs, le rapport de la Commission Nationale de Débat Publique liée à la 3^{ème} ligne de Métro a été rendu le 16 février dernier. Le président de la Commission Particulière du débat public a noté le très grand nombre de participations, leur diversité, ainsi que la qualité des questions soulevées et des arguments échangés.

Pour la suite de la concertation, la commission a adressé les recommandations suivantes :

- Partager le portage politique du projet, le rendre plus lisible ;
- Bien articuler les concertations à venir,
- Prolonger la dynamique de participation,
- Libérer les données importantes et étudier les alternatives à travers la mise en place d'un conseil scientifique.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

De plus, dans son bilan du débat public, le président de la Commission préconise la prise en compte des recommandations des experts indépendants :

- L'approfondissement de la place du ferroviaire (notamment dans le nord de l'agglomération) ;
- Une plus grande limitation de la place de la voiture dans l'espace public et un développement de l'usage du vélo, bien faible dans une agglomération à la topographie pourtant favorable ;
- La nécessité d'une politique ambitieuse de parc d'échanges « P+R » en périphérie ;
- Mais aussi, et surtout peut-être, l'importance de mettre en place des outils opérationnels pour réussir les opérations de renouvellement urbain.

Le projet, en synthèse

Le projet porté par TISSEO – SMTC prévoit 3 grands axes stratégiques :

- La mise en œuvre d'une politique de transport en commun plus capacitaire et la promotion des modes actifs pour faire face au développement des territoires ;
- La maîtrise du développement urbain, incluant l'intensification urbaine et la mixité fonctionnelle à proximité des gares et axes structurants de transports en commun ;
- La mise en œuvre d'un plan de circulation-stationnement optimisant les capacités résiduelles du réseau routier structurant.

Pour répondre à ces objectifs, 3 projets majeurs sont portés :

- La création d'une 3ème ligne de métro,
- Le déploiement du réseau Linéo avec 10 lignes en service en 2020,
- La création d'un téléphérique pour relier l'Oncopôle à l'Université Paul Sabatier, en passant par le CHU Rangueil.

Le SMTC et ses partenaires se mobilisent également sur la mise en œuvre d'actions répondant aux besoins quotidiens de mobilité des habitants de la grande agglomération toulousaine :

- Programmation du passage à 52 m de la ligne A du métro (les travaux auront lieu en 2017, 2018 et 2019), extension des P+R ;
- Poursuite des aménagements cyclables (+140 kms d'itinéraires cyclables programmés de Toulouse Métropole) ;
- Poursuite de la mise en accessibilité des réseaux (programmes d'investissements actés de la région, du Département et du SMTC) ;
- Déploiement des services de covoiturage et de l'accompagnement aux entreprises des plans de mobilité ;
- Réflexion sur l'élaboration des premiers pactes urbains ;
- Démarrage d'études multimodales routières pour améliorer les conditions de circulation ;
- Travaux et échanges en cours avec des partenariats SMTC/public-privé pour expérimenter des pistes d'innovation.

L'avis de la commune de Saint-Jean

La commune de Saint-Jean ne peut que se féliciter que le projet Mobilités 2020-2025-2030 poursuive le développement des transports en commun et des déplacements doux sur la grande agglomération toulousaine. Cette prise en compte est indispensable dans une agglomération où les déplacements deviennent de plus en plus difficile, où l'accroissement de la population est inéluctable, où le développement de l'économie demeure le moteur de la vitalité de ce bassin de vie.

Toutefois, le projet Mobilités 2020-2025-2030 semble être un recul par rapport au PDU précédent, en ce qui concerne la desserte de Saint-Jean et la prise en compte du développement de sa population.

Le projet se focalise principalement sur le pôle urbain toulousain, au détriment de la couronne périurbaine. Par rapport au précédent PDU, l'offre de transport s'appuie essentiellement sur la 3ème ligne de métro tandis que le réseau Linéo se substitue en grande partie au réseau tramway et que les projets plus structurants de bus en site propre ont été abandonnés.

Le Plan de Déplacements Urbains proposé ne répond que très partiellement aux enjeux en terme d'adéquation entre les politiques de déplacement et d'habitat telles que définies dans le SCOT. Saint-Jean, comme beaucoup d'autres communes de la métropole toulousaine, est confrontée à l'augmentation importante de sa population, engendrant un trafic automobile toujours plus intense. Cet accroissement est accentué par le développement des communes en périphérie immédiate, dont les axes principaux de déplacement vers l'aire urbaine toulousaine traversent la ville.

Au regard des nécessités d'accueil des nouvelles populations prévues dans le prochain Plan Local d'Urbanisme, valant Programme Local de l'Habitat, il apparaît que le développement d'une offre de transport en commun rapide et cadencée vers Toulouse serait de nature à limiter le trafic routier. Si l'ambition de ce nouveau Plan de Déplacement Urbain est de faciliter l'accès des métropolitains aux zones d'emplois, de services et de loisirs, il est fort à parier, qu'en l'état actuel, ce projet ne répond pas aux aspirations des saint-jeannais qui continueront à prendre leurs véhicules personnels pour les rejoindre.

Le projet proposé se veut promouvoir une intermodalité optimisée. Il n'en demeure pas moins des manques dans le schéma d'intention proposée. Une intermodalité plus forte Bus - train, notamment dans le nord-est toulousain, nous semble pourtant à même de répondre aux besoins de transport en commun des communes métropolitaines situées à proximité du réseau ferré.

C'est dans ce but que nous avons saisi TISSEO-SMTC pour la poursuite de la ligne LINEO 9, dont le terminus à moyen terme est prévu à L'Union. Mais une telle desserte ne sera efficace et utilisée que si elle circule en site propre, les axes actuels de circulation étant saturés aux heures de pointe.

Aujourd'hui, nous souhaitons que soit étudié également la mise en place d'une offre de déplacement en transport en commun reliant Saint-Jean à la gare SNCF de Montrabé, fréquemment desservi par TER. Cette ligne offre un cadencement important aux heures de pointe, avec un temps de trajet limité vers Toulouse (8 mn).

Cette desserte nous apparaît faisable et relativement peu onéreuse à mettre en œuvre.

Ce projet rencontre une écoute très favorable de la part d'un collectif d'associations de quartiers de Saint-Jean. Le développement sans cesse croissant de la circulation automobile sur la commune les amène à nous interpeler régulièrement sur des alternatives au « tout voiture ».

Une étude lancée fin des années 2000 sur les ZA situés à proximité de Montrabé et de sa gare avait déjà souligné l'intérêt des entreprises du secteur pour cette intermodalité.

Concernant les projets routiers, quelques aménagements permettraient également de faciliter les déplacements sur la commune, comme la mise en circulation à double sens de la rue Jean Monnet ainsi que l'ouverture de l'avenue de Bayonne sur le petit rond-point avant le péage sur la commune de L'Union.

Enfin, le financement des objectifs affichés a conduit à la réduction des projets du PDU 2012. De plus le financement de la 3^{ème} ligne de Métro va grever, durablement, les finances tant de TISSEO - SMTC que de TOULOUSE METROPOLE et obérer ainsi le développement de pratiques alternatives, mais aussi celui des équipements de proximité nécessaire aux habitants de la métropole toulousaine.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable assorti de réserves sur le projet Mobilités 2020-2025-2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains de la grande agglomération toulousaine :

- Favorable car la commune souhaite encourager le développement des transports en commun et des pratiques alternatives de déplacements,
- Mais réservé car à défaut de prendre en compte les projets proposés par la commune, les objectifs d'accueil de nouvelles populations fixés dans le cadre des contrats d'axe du PLH actuel et du PLU-H à venir ne pourront être tenus.

Madame le Maire,

Marie-Dominique VEZIAN



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.